

## Récupération d'un achat par le biais d'internet

Par Koen, le 16/09/2009 à 23:33

Bonjour,

Ma femme a acheté un pc portable à une tierce personne en mettant la facture au nom de cette personne. Ma femme veut récuperer ce pc. Nous avons contacter la personne pour que tout se fasse à l'amiable. Elle nous a dit qu'elle renverrait le pc, mais cela fait 2 mois que nous attendons.

Y aurait il un moyen judiciaire de récuperer ce pc, sachant que ma femme a la preuve d'achat du pc portable avec la commande et le débit sur le compte bancaire.

Merçi de vos réponses